



Côté village

Saint Marcel de Careiret

Note d'information Bulletin municipal N° 10

Été 2018



Sommaire

Le mot du maire p 2

Informations sur le budget p 2, 3, 4 et 5

Infos agglo, AB Cèze et préfecture p 6 et 7

Vie du village p 8 ,9, 10, 11 et 12

Le mot du Maire



L'été s'est bel et bien installé sur St Marcel et avec lui les rayons brûlants du soleil qui contraignent la plupart d'entre nous à rester à l'ombre et favorisent l'attitude indolente des vacanciers pour leur plus grand bonheur !

Vous trouverez à travers ces pages un bilan du budget primitif voté en avril dernier, des photographies des diverses manifestations qui ont marqué ces derniers mois ainsi que nos traditionnelles informations pratiques.

D'ailleurs, je vous invite à lire attentivement les préconisations concernant les ordures ménagères car nous sommes confrontés à quelques désagréments en ce qui concerne les conteneurs individuels.

A travers ce journal d'informations municipales, je salue aussi la motivation et le travail des employés municipaux et des membres du Conseil municipal pour mener à bien les orientations et les priorités qui sont les nôtres.

Une bonne fin d'été à tous !
Saint Marcellement vôtre,

Carole Sabonnadière Bergeri

A propos du budget

Le budget 2018, comme celui de 2017, continue à jongler entre rigueur, maintien de l'équilibre et investissements.

Les grands axes sont :

- Pas d'augmentation des taux des taxes locales (taxe d'habitation, taxe foncière, Foncier bâti et Foncier non bâti). Cette possibilité est due à la rigueur budgétaire qui a permis de faire des économies.

- Poursuite des investissements (budget primitif et eau et assainissement) et limitation des dépenses de fonctionnement.

- Maintien du budget annexe CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) afin de répondre aux nécessités.

- Création d'un budget annexe « Lotissement » : Celui-ci sera en équilibre sur plusieurs années et n'a pas d'incidence sur le budget primitif 2018.

- Le budget Eau et Assainissement 2017 présente un solde positif ce qui permet de continuer les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'eau.

- Il est à noter que les budgets sont chaque année vérifiés par le Trésorier Payeur Général et que nous recevons ses encouragements dans la politique financière de la commune qui se traduit en particulier par une augmentation régulière de notre CAF (Capacité d'Auto Financement) : son augmentation évite de faire des emprunts.

Malgré les difficultés à élaborer des budgets ambitieux, les efforts se poursuivent pour le bien-être de tous les administrés et l'intérêt de la commune.

Le conseil municipal

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Budget Principal

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats reportés 2016	Résultats de clôture
Fonctionnement	604 334.53€	713 258.84€	64 837.95€	173 762.26€
Investissement	132 003.32€	184 794.42€	-87 186.96€	-34 395.86€

Budget « Eau et Assainissement »

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultats reportés 2016	Résultats de clôture
Fonctionnement	137 427.19€	155 759.76€	11 168.45€	29 501.02€
Investissement	77 637.63€	86 560.54€	22 535.55€	31 458.46€

Budget « C.C.A.S »

	Dépenses 2017	Recettes 2017	Résultat reporté 2016	Résultat de clôture
Fonctionnement	4 244.02€	3 316.00€	1 338.16€	410.14€

BUDGETS PRIMITIFS 2018 (COMPTES PREVISIONNELS)

Budget Principal

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	810 743€	810 743€
Investissement	721 813€	721 813€
Totaux	1 532 556€	1 532 556€

Budget « Eau et Assainissement »

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	183 564€	183 564€
Investissement	122 930€	122 930€
Totaux	306 494€	306 494€

Budget C.C.A.S

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 000€	5 000€

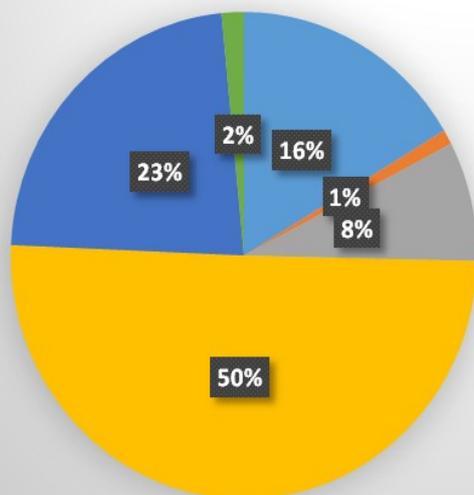
Détail des prévisions d'investissement 2018 (Budget Principal)

DEPENSES		RECETTES	
Déficit reporté :	35 575€	1068 Excédent de fonct° capitalisé :	43 075€
Paratonnerre :	4 300€	021 Virement du fonctionnement :	69 779€
Alarme hangar + compteur électrique :	4 200€	Subvention région :	1 700€
Matériel (concession inf, mobilier...) :	9 004€	FCTVA :	7 956€
Ecole peinture + volets + onduteur :	7 200€	Taxe d'aménagement :	20 000€
Travaux presbytère :	1 700€	Amortissements :	25 070€
Numérotation des rues :	5 800€	Amortissements SIVOM :	175 627€
Travaux cimetière (études +travaux) :	133 585€	Emprunt :	0€
Remboursement capital emprunts :	117 000€	Reversement budget lotissement :	200 784€
Amortissement SIVOM :	175 627€	Produit de cession valeur terrain :	177 822€
Dépenses imprévues :	50 000€		
Mise à disposition terrain lot :	177 822€		
TOTAL : 721 813€		TOTAL : 721 813€	

Détail des prévisions d'investissement 2018 (Budget Eau et Assainissement)

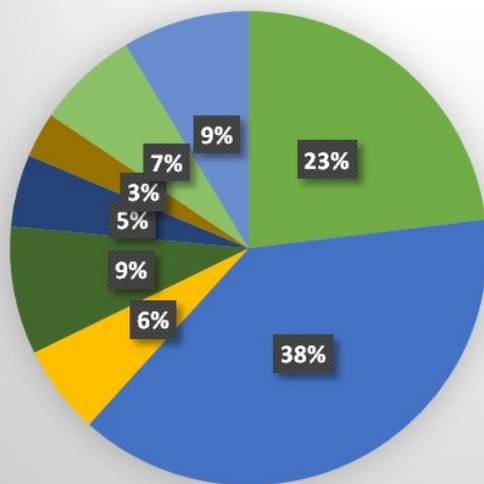
DEPENSES		RECETTES	
Matériels et outillage :	5 000€	001 Excédent reporté 2017 :	31 458€
Traitement de l'eau (étude) :	20 275€	1068 Excédent de fonct° capitalisé :	0€
Travaux assainissement :	6 000€	Virement du fonctionnement :	33 424€
Travaux eau :	5 000€	FCTVA :	8 916€
Station d'épuration :	10 000€	Amortissements :	48 140€
Captage prioritaire :	15 000€	Régularisation frais d'étude :	992€
Subvention d'équipement :	10 705€		
Remboursement capital emprunts :	27 000€		
Régularisation amortissements antérieurs :	22 958€		
Régularisation Intégration frais d'étude :	992€		
TOTAL : 122 930€		TOTAL : 122 930€	

Recettes prévisionnelles de fonctionnement 2018



- Résultat d'exploitation reporté 2017 : 133 156€
- Remboursement du personnel : 8 000€
- Produits des services (versement budget annexe, vente tickets cantine...) : 64 487€
- Impôts et taxes : 408 000€
- Dotations et participations : 184 600€
- Autres produits (locations bâtiments communaux et salle polyvalente) : 12 500€

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2018



- Charges à caractère général : 187 000€
- Charges de personnel et frais assimilés : 312 900€
- Atténuation de produit (reversement impôts) : 49 306€
- Autres charges de gestion : 70 688€
- Charges financières (Intérêts des emprunts) : 40 000€
- Amortissements : 25 070€
- Dépenses imprévues : 56 000€
- Virement à l'investissement : 69 779€

Taxes locales Reconduction des taux pour 2018

Taxe d'habitation : 11.75%
 Taxe sur le foncier bâti : 20.92%
 Taxe sur le foncier non bâti : 49.54%

UN TRI MOINS SÉLECTIF !

TOUS LES EMBALLAGES
DANS LA POUBELLE JAUNE



CONSERVES // CANETTES // AEROSOLS // FLACONS // BOUTEILLES // PETITS CARTONS // BRIQUES...



www.gardrhodanien.com

INFO
04 66 90 58 00



MUTUELLE INTERCOMMUNALE ouverte à tous les habitants !

Information / souscription :
n°04 32 44 33 04 ou 04 66 96 26 56

espace.nlines@solimut.fr
avignon@solimut.fr



Permanences

Solimut
mutuelle
de France

BAGNOLS-SUB-CÈZE :

Centre dentaire - 12 rue Saint-Victor
> les Jours 1 : 9h30-12h/13h30-17h
Centre CCAS Jean Alazard, Place Pierre Baudet
> les 1^{er} mardis du mois : 9h30-12h/14h-17h

PONT-SAINT-ESPIRIT :

Gulchut unique CITEZEN Caserne Pégiv
> les 2^e mardis du mois : 9h30-12h/14h-17h

SAINTE-VICTOIRE LA COSTE :

Mairie, bureau des permanences
> les 3^e mardis du mois : 9h30-11h30/14h-16h30

BOUDARRIÈRES :

Salles des aérologes, à côté de la Poste
> les 4^e mardis du mois : 9h30-12h/14h-17h

La Cèze a soif... Économisons l'eau !

Découvrez les bons gestes
pour économiser l'eau.



Un manque d'eau récurrent

Chaque année en moyenne, un déficit de 1,29 million de m³ est constaté sur le bassin de la Cèze. Il y a un déséquilibre entre les besoins et la ressource en eau disponible. Le bassin est en déficit, en manque d'eau.

Les mois d'été (juin à septembre sont les plus compliqués). Pour exemple de 2011 à 2017 (7 années), la Cèze a été en restrictions sécheresse 5 années, dont 2 années en crise.

Y'a-t'il des raisons d'espérer que cela puisse s'améliorer naturellement ?

❌ Pas avec le climat. Le GIEC (rapport 2014-15) prévoit pour 2100 en région méditerranéenne : une augmentation de la température en hiver de +1 à 3°C et en été de +3 à 6°C et moins d'épisode pluvieux.

❌ La population du bassin de la Cèze augmente chaque année et en particulier en période estivale.

Tous les usagers doivent faire des économies d'eau

- Collectivités
- Particuliers
- Agriculteurs
- Industriels

Heureusement les solutions existent !

Pour en savoir plus

Bénéficier des conseils de votre fournisseur :



PARTENAIRES



Campagne de sensibilisation mise en œuvre par
ADCEZE Syndicat mixte d'aménagement du bassin versant de la Cèze
60 Chemin de la Cèze - 30 000 Saint-Ambrose
Tél. : 04 66 25 32 22

EN PARTENARIAT AVEC



POUR UNE PREMIERE DEMANDE

- ☐ Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2) le cas échéant
- ☐ Si aucun titre sécurisé : Acte de naissance et justificatif de nationalité le cas échéant

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE

- ☐ Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2)
- ☐ Si changement d'état civil et demande de 1^{er} apparition : acte de mariage (de moins de 3 mois) ou acte de décès pour justifier le veuvage - Jugement de divorce notifiant le droit d'user du nom de l'ex-époux.

POUR UN RENOUELEMENT DE TITRE SUITE A PERTE OU VOL

- ☐ Carte nationale d'identité + photocopie recto verso / passeport + photocopie (page 2) le cas échéant
- ☐ Déclaration de vol ou de perte (commissariat, gendarmerie) : si renouvellement du titre, la déclaration de perte est à faire en mairie uniquement.

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR LES MINEURS

- ☐ Autorité parentale à compléter sur le CERFA + pièce d'identité des parents originaux et photocopies
- ☐ Jugement de divorce uniquement si autorité parentale exclusive ou garde alternée (+ justificatif de domicile de chaque parent à joindre dans ce cas)
- ☐ Si demande de nom d'usage pour un mineur: accord des deux parents - y compris pour un renouvellement de titre- mentionnant également l'ordre des noms



Pour vérifier la complétude de votre dossier : rendez-vous sur www.service-public.fr



DEMANDES DE CARTES NATIONALES D'IDENTITÉ ET PASSEPORTS



Où effectuer sa demande ?

Dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil :

- dans les 29 mairies dans le Gard liste et horaires sur www.gard.gouv.fr

Alès	Laudun L'Ardoise	Rochefort-du-Gard
Anduze	Les Angles	Saint-Ambroix
Aramon	Le Grau-du-Roi	Saint-Gilles
Bagnols/Cèze	Le Vigan	Saint-Hippolyte-du-Fort
Beaucaire	Manduel	Sommières
Bellegarde	Marguerites	Uzès
Bouillargues	Millhaud	Vauvert
Calvisson	Nîmes	Vézénobres
La Calmette	Pont-Saint-Esprit	Villeneuve-les-Avignon
La Grand Combe	Remoulins	

- n'importe où sur le territoire national

= Principe de la déterritorialisation de la demande.

Bon à savoir : Nombre de mairies reçoivent sur rendez-vous. N'hésitez pas à contacter la commune avant de vous déplacer ou à consulter son site internet.



Comment simplifier sa démarche ?

- Munissez-vous d'un CERFA et remplissez le avant votre RDV en mairie OU
- Faites une pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS (www.passeport.ants.gouv.fr)
- Suivez le traitement de votre demande sur le site de l'ANTS



Le dépôt de la demande en mairie

- Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt du dossier quelque soit son âge
- Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt de la carte d'identité, au dépôt et au retrait du passeport
- Présence du même représentant légal accompagnant le mineur au dépôt et au retrait
- Le dépôt de dossier et le retrait du titre sont effectués à titre strictement individuel et personnel- pas de remise à un tiers
- Les titres d'identité sont conservés maximum 3 mois en mairie avant destruction
- Veillez à prévenir la mairie si vous ne pouvez pas honorer le RDV fixé.



Une demande complète = gain de temps

Tous les justificatifs doivent être présentés en ORIGINAL et en PHOTOCOPIE

POUR TOUTE DEMANDE

- ☐ 1 photographie d'identité conforme (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouches fermées, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure. (photographie au Photomatex)
- ☐ 1 justificatif de domicile datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation)

ou 1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec original et copie de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée

☐ Timbres fiscaux en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »

Carte nationale d'identité
Uniquement en cas de perte
ou de vol : 25 €

Passaport
Majeurs : 86 €
Mineurs de 15 ans et plus : 42 €
Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

Dans tous les cas, il n'est pas nécessaire de produire d'acte de naissance si :

- votre commune de naissance est reliée à COMEDEC. Pour le vérifier : <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>
- si vous détenez ou avez détenu un passeport biométrique
- si vous pouvez présenter votre carte d'identité sécurisée ou votre passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans.

Dans tous les autres cas : extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

Ça s'est passé début 2018

Les goûters enchantés ont accueilli
Karabistouille le 14 janvier 2018



Le 3 février, ambiance garantie pour
le repas des aînés



Loto de l'association L'Elan
le 11 février



Le centre de loisirs a fait son cinéma
pour les vacances de février



Plantations dans le village le 17 mars



Séance de cinéma d'époque avec pianiste
d'ambiance « les temps modernes



Fête de l'école de musique
le 8 avril



La tête dans les étoiles au centre de loisirs
des vacances de printemps



Ça s'est passé début 2018

Commémoration de l'armistice du
08 mai 1945



Concert galoubet et tambourin
le 08 juin



Spectacle de fin d'année pour les
gymnastes de l'Elan le 9 juin



Fête de fin d'année à l'école le 30 juin



Vide-grenier le 9 juillet



Le café change de propriétaire et
d'enseigne



Un 14 juillet festif !

Cette année les élus ont voulu se mettre en scène dans la bonne humeur pour partager un moment convivial avec les Saint Marcellois à l'occasion de la fête républicaine.

Il s'agissait, pour cette première édition, de parodier, avec quelques fantaisies, la célèbre émission du Top 50 avec l'animateur de « Salut les p'tits clous ! »

C'est avec beaucoup de plaisir que les répétitions ont eu lieu sur le thème concocté par Mme Le Maire et que, le jour J, les acteurs de cette parodie se sont préparés, assistés de maquilleuses et d'une coiffeuse professionnelles pour mieux entrer dans leurs rôles respectifs (parodie oblige !)

Le concours de belote terminé, le champ communal s'est rempli et les trois coups ont retenti : le spectacle a commencé...sous les applaudissements d'un public ravi qui a encouragé les acteurs d'un soir. L'enchaînement des sketches musicaux a rencontré un vif succès et lorsque le final est arrivé, les villageois ont participé à la flashmob sans se faire prier...pour que cette fête reste le symbole du vivre ensemble comme la chanson « Cosmopolitanie » du rappeur Soprano le préconise : « **Ce soir est un jour de paix, pas de tenue exigée, love and peace, tous unis grâce à la musique** ».

Pour poursuivre cette soirée festive, un apéritif et une animation musicale (le groupe saint marcellois les Soul Kepeers) ont été offerts par la mairie. Puis les familles ont pu partager un pique-nique dans la bonne humeur, barbecue (à disposition), petites salades de toutes sortes concoctées par tout un chacun, et convivialité au menu. Un petit karaoké a même clôturé ce 14 juillet 2018 en guise de feu d'artifice.

Après avoir visionné le film du spectacle, et face à l'enthousiasme des gens présents, l'équipe pense renouveler cette belle expérience l'année prochaine... Alors avis aux amateurs de bonne humeur !!!



Chantier d'insertion « Passe Murailles »



On avait déjà pu apprécier le travail de l'association « Passe Murailles » en 2017 avec la réalisation de la placette près du lavoir,. Ils sont revenus à Saint Marcel au mois de juin de cette année, pour remettre en état deux escaliers : celui de l'ancien presbytère et celui de la rue de la Tour. C'est une équipe d'hommes et de femmes âgés de 19 à 58 ans, en chantier de réinsertion professionnelle, qui a taillé les pierres et les a assemblées en les maçonnant, sous la direction technique de Michel. L'association est un support pour travailler sur un projet professionnel. Les stages permettent d'acquérir un savoir faire et un savoir être : retrouver un rythme de travail, être assidu, respecter les consignes, travailler en équipe. Ils remettent debout des hommes et des femmes en même temps que des éléments du patrimoine bâti. Il y a encore de quoi faire dans le village et on aura

sans doute encore l'occasion de rencontrer ces « passe murailles ».

IMPORTANT

Bacs à ordures ménagères

Les containers fournis par l'agglomération du Gard Rhodanien sont attribués pour un logement et non à une personne ; les locataires doivent donc les laisser en place lorsqu'ils quittent les lieux (à vérifier lors de l'état des lieux de sortie), sinon le propriétaires devra en racheter un.

Nous vous rappelons également que leur entretien (nettoyage, réparation) est à la charge de l'utilisateur.

Afin d'éviter vol et dégradations, il est important de le rentrer au plus tôt après chaque ramassage, de façon à ce qu'il reste en bordure de voirie le moins longtemps possible.

Si vous laissez un conteneur ou un bac à ordures ménagères en permanence dans la rue, vous risquez une amende pouvant aller jusqu'à 750 € (voire 3 750 € s'il s'agit de déchets professionnels). www.service-public.fr

Il ne sera pas donné de nouveau bac pour les logements ayant déjà été pourvus.

Lotissement communal

Les travaux, interrompus pour les congés d'été, reprendront fin août pour les réseaux secs. Enfin les travaux de voirie pourront commencer et une fois que les limites sur voie seront posées, le géomètre expert procédera au bornage et réalisera le plan de vente. La commercialisation des lots déjà retenus pourra alors intervenir.



Pour toute demande de renseignement :

communication@saintmarceldecareiret.fr

La numérotation des habitations bientôt effective !

Il a fallu patienter mais cette fois nous touchons au but : les plaques de numéros que les saint marcellois devront placer à l'entrée des propriétés sont enfin arrivées. Elles vont permettre une localisation précise, aide précieuse pour les livreurs de colis car les cidex sont souvent éloignés de l'habitation. Mais surtout aide essentielle pour les secours dont la rapidité d'intervention permet, par exemple, de sauver une vie en cas de malaise ou une maison en cas d'incendie. Vous pourrez récupérer votre précieux numéro contre signature lors des permanences organisées au hangar municipal :

le mercredi 22 août 2018 de 17h à 20h00

le samedi 25 août 2018 de 9h00h à 12h00

le mercredi 06 septembre 2018 de 17h à 20h00



A cette occasion vous sera remis un document expliquant où et comment le fixer. Il vous restera à le placer à l'entrée de votre propriété dans les trois mois .

Clap de fin pour les Nouvelles Activités Périscolaires

Depuis trois ans, les écoliers de Saint Marcel avaient repris le chemin de l'école le mercredi matin ; les lundis et les vendredis, de 15 heures 45 à 16 h 30, étaient consacrés aux Nouvelles Activités Périscolaires.

A la rentrée 2017-2018, la nouvelle réforme des rythmes scolaire a laissé aux communes le choix de revenir à la semaine des 4 jours ou de maintenir celle de 4,5 jours. La mairie avait décidé, afin de respecter les engagements pris auprès du personnel, de maintenir la semaine à 4,5 jours, en apportant une modification aux horaires des NAP : 45 minutes lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Mais pour la rentrée 2018-2019, le clap de fin a résonné pour cet aménagement du temps scolaire, car le conseil municipal, en concertation avec les parents d'élèves et les enseignants, a décidé de revenir à une semaine de quatre jours.

Donc dès septembre, les petits Saint Marcellois reprendront le chemin de l'école lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9H à 12H et de 13H30 à 16H30.

Prochainement à Saint-Marcel

Les journées du patrimoine les 15 et 16 septembre.

L'opération brioches au profit de l' ADAPEI du 1er au 7 octobre.